



Capitalisation des intérêts par huissier de justice

Par **Victor17000**, le **16/10/2024** à **12:13**

Bonjour,

Dans le cadre d'un cautionnement solidaire pour un prêt bancaire, je rembourse une dette auprès d'un huissier de justice depuis 2012 avec capitalisation des intérêts à hauteur de 5.02%.

J'ai récemment demandé le détails de l'ensemble des versements effectués et le relevé des intérêts capitalisés.

J'ai constaté que l'huissier réintègre chaque mois au capital, a date de versement, les intérêts à 5.02% sur 30 jours (ce qui me semble logique). Le reste du versement vient en déduction de la créance principale.

Mais je me suis aperçu que le 27 mai de chaque année, il réintègre également la valeur totale des intérêts perçus sur l'année. Pour moi, il y a donc une erreur manifeste car les intérêts sont capitalisés 2 fois sur une même année.

Pourriez-vous me donner vos avis ou conseils svp ? Quel recours puis-je envisager pour défendre mes intérêts ?

Merci d'avance pour votre aide.

Cdt,

Par **Marck.ESP**, le **16/10/2024** à **18:06**

Bonjour et bienvenue

Vous supportez donc 2 fois les intérêts ?

Il conviendrait de demander des explications par courrier R/AR.
Que dit exactement votre contrat d'échelonnement ?

Par **Victor17000**, le **17/10/2024** à **19:24**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

D'après l'analyse et la lecture que j'ai pu faire sur Excel des montants communiqués par l'huissier, oui je supporte les intérêts 2 fois et donc de manière abusive.

En revanche, je n'ai pas de plan d'échelonnement.

Cdt,
Victor